

Les chasseurs toujours privés de tirer à la chevrotine

L'arrêté ministériel autorisant l'usage de la chevrotine n'a toujours pas été publié.

Une situation qui inquiète les fédérations de chasseurs de l'île et qui pose le problème de la sécurité, en chassant uniquement avec des balles

Depuis le samedi 15 août, les 17 000 chasseurs de l'île peuvent retrouver le maquis et traquer le sanglier en toute légalité. Une ouverture qui s'est déroulée normalement, à un détail près qui agace les deux fédérations des chasseurs de l'île : le ministère n'a toujours pas publié l'arrêté autorisant l'usage de la chevrotine en Corse.

« Il faut savoir qu'elle est interdite par le Code de l'environnement », rappelle Jean-Baptiste Mari, président de la Fédération des chasseurs de Haute-Corse. Heureusement, le ministre peut prendre un arrêté qui autorise son usage. C'est une habitude depuis une trentaine d'années. »

Une habitude qui revient tous les trois ans puisque l'autorisation accordée au territoire corse est triennale. Ainsi, la période 2017-2020 prenant fin, le gouvernement aurait dû publier cet arrêté valable jusqu'en 2023 avant samedi dernier, jour de l'ouverture de la chasse. Mais pour l'instant, c'est le silence radio.

« Nous avons pourtant échangé des mails avec le ministère il y a quelque temps, qui nous assurait qu'il n'y aurait pas de problèmes, ajoute-t-il. Depuis, nous sommes dans l'incertitude. » Une incer-

titude d'autant plus grande que la situation pose la question de la sécurité. La portée maximale d'une balle peut avoisiner 1,5 km, tandis que celle de la chevrotine dépasse rarement les 700 mètres. « Il y a des gens en Corse qui n'ont jamais utilisé de balles », prévient Jean-Baptiste Mari. De vieux chasseurs surtout, mais également des jeunes. Quand on connaît le maquis en Corse, on peut difficilement être rassuré quant au fait qu'une balle puisse être arrêtée par la nature. Nous avons peur de cela. »

Une question de sécurité

Face à ce que l'on pourrait qualifier en premier lieu de « retard », les chasseurs pointent une « lenteur administrative » qui pourrait faire des dégâts. « De leurs bureaux parisiens, ils n'ont pas pesé toute la dangerosité d'une telle situation », souffle le président. En attendant, la fédération des chasseurs prévient ses adhérents, et les autres. « Il faut respecter les préconisations et ne chasser qu'à balle. En cas d'accident à la chevrotine, les conséquences peuvent être très graves. Il vaut mieux être très vigilants de ce côté-là. » Il est



Les chasseurs attendent l'autorisation de l'usage de la chevrotine.

JEANNOT FILIPPI

donc demandé aux chasseurs de se tenir régulièrement au courant de l'avancée du dossier. L'annonce de l'autorisation de la chevrotine

sera transmise aux médias insulaires et les services préfectoraux enverront le document à afficher dans les mairies de l'île.

Rappelons que seulement deux territoires bénéficient de cette dérogation : la Corse et le département des Landes qui utilise les

chevrotines à titre expérimental depuis 2018 par le biais d'un arrêté qui court jusqu'au 1^{er} juin 2022. **PAUL-MATHIEU SANTUCCI**